

Nadim, C. (2012). *La reconnaissance vecteur de l'intégration professionnelle*. Mémoire de Master 2 PESAP option intégration sociale, Université de Nice Sophia-Antipolis, 1-2.

« La situation s'est déroulée en Septembre 2009, dans un Centre Hospitalier Psychiatrique, Établissement Public de Santé Mentale de la région du Sud-ouest ; j'y exerçais en tant qu'infirmière depuis quatre ans. C'est un établissement de santé prenant en soin des personnes atteintes de pathologies mentales. L'établissement que j'évoque, inclut quatre secteurs adultes et deux secteurs infanto-juvéniles. Au fil du temps, une modification des équipes s'est opérée au sein de cette institution. Ainsi, depuis plus de dix ans, des aides-soignants ont intégré différentes unités. Parallèlement, depuis 2009, des Aides-Médico-Psychologiques (AMP) ont été recrutés et affectés dans des unités de long séjour. En vertu du Décret du 2 Mars 2006, annexe 1 référentiel professionnel, 1.1 définition de la profession et contexte de l'intervention, l'aide-médico-psychologique exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. Son rôle se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de la vie sociale et de loisirs. Nous sommes dans une unité de long séjour (dix-sept patients psychotiques déficitaires). L'équipe de cette unité est composée de quatorze infirmiers (dont trois sont Infirmiers de Secteur Psychiatrique) et de trois aides-soignants.

Lors d'une réunion fin juin, le Cadre de Santé nous annonce le départ d'une aide-soignante en novembre. Il nous prévient que son remplacement sera assuré par une AMP, qui doit prendre ses fonctions à la même période. Nous devons, d'ici-là, en reparler en réunion, pour travailler notamment sur les fiches de postes et les fiches métiers, et ainsi, préparer la venue de ce nouvel agent. Mais, les vacances d'été débutent, les réunions sont ajournées et doivent reprendre début septembre. L'AMP va prendre ses fonctions plus tôt que prévu, début septembre. C'est la première fois qu'une AMP allait exercer dans cette unité. Lors de mon retour de vacances, début septembre, en prenant mes fonctions, j'ai croisé une dame que je ne connaissais pas dans le service. Elle était seule dans la salle de pause. Elle m'a expliqué sa mise à l'écart par le fait que « *l'autre collègue était soignante, elle* ». L'infirmière présente aussi ce matin-là m'a, quant à elle, fait part de son « *sentiment d'insécurité car la collègue est AMP* ». À l'arrivée du Cadre de Santé, je me suis entretenue avec lui. Il n'était pas surpris de la situation. Il m'a fait part de remontrances de certains membres de l'équipe qui disaient « *qu'on n'était pas là pour faire de l'éducatif* ». Étant tutrice des nouveaux arrivants,

j'interrogeais le Cadre de Santé pour savoir qui avait accueilli cette AMP et comment cela s'était déroulé. Il me répondait alors qu'à l'arrivée de l'AMP, il reprenait juste de ses congés, que moi, j'étais absente et qu' « *elle est AMP, alors, ça a coincé ...* ».